

I. Dispositions Générales

Le propriétaire s'engage à être présent personnellement à l'arrivée des clients, en leur réservant le meilleur accueil et à les informer sur le fonctionnement de la maison et les richesses touristiques de la région. Le propriétaire devra fournir une facture à ses clients. Le client signataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue sur le présent contrat.

II - Utilisation des lieux

Le client jouira du gîte d'une manière paisible, en fera bon usage, et respectera les lieux. En aucun cas, le client n'est autorisé à inviter des personnes extérieures, ni organiser fêtes ou soirées.

III - Nombre d'occupants

Le nombre de personnes ne pourra sous aucun prétexte dépasser la capacité d'accueil maximum indiquée (soit 2 personnes/chambre). Sans accord écrit préalable du propriétaire, ce dernier est en mesure de refuser les personnes supplémentaires. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera envisagé.

IV - Animaux

Si les animaux, même familiers, ne sont pas admis, leur présence entraînerait la rupture immédiate du présent contrat, sans remboursement accordé de la part du propriétaire.

V - Arrivée et départ

Le client doit se présenter le jour mentionné sur le contrat, dans un créneau horaire convenu ensemble, afin que le propriétaire prenne ses dispositions pour être présent au moment-même de l'arrivée de son client. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

VI - Paiement

1. Le paiement se fait à la réservation dans son intégralité via le site internet, par paiement CB sécurisé, ou par CB à distance s'il s'agit d'un court séjour. Les frais de transaction sont à la charge du propriétaire.

2 - Les prestations supplémentaires sont à régler, sur place, au moment de la réservation de celles-ci.

VII - Utilisation du Jacuzzi

Le jacuzzi est utilisable de 9 h à 20 h, en dehors de ces horaires, il est en maintenance. L'eau est maintenue à 37°C et cela demande de la rigueur et du suivi. Seul le propriétaire s'occupe de la maintenance.

Le jacuzzi est placé dans un lieu de vie commun à l'ensemble de la Villa de la Dune. En votre présence, les propriétaires n'utilisent pas le Jacuzzi, il est réservé à la clientèle. Attention, le jacuzzi n'est pas privatif, il doit être partagé.

Lorsque le client utilise le jacuzzi, le propriétaire fait preuve de discrétion.

Lors de son utilisation, le client n'est en aucun cas, autorisé à ouvrir, modifier ou annuler les paramètres, c'est-à-dire, ne toucher à aucun autre bouton, excepté celui autorisé et signalé par une pastille colorée, qui sert à mettre les fonctions en marche.

Il est STRICTEMENT interdit de FUMER, BOIRE, MANGER, VERSER des produits (gels douche, huiles essentielles, autres...) dans le Jacuzzi !!! Cela annulerait l'utilisation définitive du jacuzzi. La maintenance, et service de nettoyage, empêcherait l'utilisation du Jacuzzi pour une période assez importante. Le propriétaire se verrait contraint de facturer ce service en plus.

VIII - Utilisation de la cuisine

Comme le client le ferait chez lui, il se doit de laisser l'évier propre, le frigo vide et propre, et veiller aux bonnes règles de fonctionnement de la plaque de cuisson afin de ne pas engendrer d'incendie. Un four mixte (traditionnel + micro-ondes) ainsi qu'un lave-vaisselle viennent compléter la cuisine équipée. Ces équipements sont neufs (installés depuis le 10 mars 2020).

IX - Lit supplémentaire par chambre et enfant en bas âge

Pour les enfants de moins de 4 ans, le client sera tenu pour responsable en cas d'accident dans le jacuzzi, puisqu'aucun enfant n'est autorisé à jouer dedans. D'autre part, l'enfant restera sous l'entière surveillance et responsabilité des adultes.

X - Accès à la Chambre

Le client est responsable du trousseau de clés qui lui a été remis par le propriétaire. L'accès à la chambre se fait directement via la terrasse et le parcours de caillebotis placé dans la dune.

XI - Frais supplémentaires

- Massages et Réflexologie seront facturés en plus, et sur place. Toutefois, n'hésitez pas à prévenir le propriétaire avant votre arrivée afin que cette option soit possible et compatible avec l'emploi du temps de la prestataire.

XII - Dégradations-Caution :

Le client sera tenu pour responsable en cas de dégradation ou vol, et devra en assumer la responsabilité financière. Une caution sera demandée à l'arrivée du client d'un montant de 500 €, restituable le jour du départ, lors de l'inventaire de sortie.

XIII - Remerciements et partages

Cela fait 3 années que les propriétaires prennent plaisir à recevoir des clients merveilleux et sympathiques, il arrive selon les emplois du temps, qu'un repas ou un apéritif aux couleurs et saveurs oléronnaises soit amicalement proposé aux clients, durant leur séjour. De même qu'une initiation au paddle ou découverte de l'estran soit proposé, cela dépend des emplois du temps mais aussi des conditions météo. N'hésitez pas à émettre vos souhaits lors de la réservation, il sera ainsi plus facile de nous organiser pour vous satisfaire.

Merci